

A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
Les bills 19 et 20	P. 4-5
Page féminine	P. 6
News Digest	P. 8



AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.
Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

VOL. XXX — No 29

Montréal, 6 août 1954

JOLIETTE

Maisons familiales de 7 pièces pour \$6,200

De "la terre de Caïn" au plat de lentilles

Faisant suite aux manifestations qui se sont déroulées à Sept-Îles la semaine dernière alors que le premier navire chargé de minerai de fer de l'Ungava prenait la route des États-Unis, les journaux ont souhaité que le Québec et Terre-Neuve règlent une fois pour toute le problème de la délimitation de leur frontière commune au Labrador.

Un éditorial de "La Presse", en date du 4 août dernier, expose carrément la question:

"Il sera certainement de l'intérêt de la province de Québec et de Terre-Neuve que toutes deux procèdent à l'amiable, par le moyen d'une entente au règlement de la question que pose la délimitation précise des frontières du Labrador. Cela apparaît tout spécialement nécessaire au moment où cette région du Canada s'ouvre à un développement qui semble promettre beaucoup".

Le problème se résume à ceci: des richesses incalculables ont été déposées dans le sol et le sous-sol du Labrador. Les gisements de minerai semblent être situés sur les frontières qui séparent la province de Québec et celle de Terre-Neuve; Or ces frontières sont encore mal définies. A quelle province appartiendront les richesses qui seront exploitées dans le secteur non délimité? Poser cette question, c'est prévoir les difficultés qui peuvent survenir entre deux provinces voisines.

Les querelles de ce genre valent-elles la peine qu'on s'y arrête? On a calculé qu'au prix de location de ces territoires aux compagnies américaines, la province de Québec touchera environ un sou la tonne, soit un loyer de \$100,000 par année pour l'extraction de dix millions de tonnes de minerai de fer par année.

Si comme on le prétend, ces territoires miniers couvrent une étendue de 300,000 carrés, que peut signifier alors pour la province de Québec que la frontière entre le Québec et Terre-Neuve soit fixée à quelques pieds plus au nord ou plus au sud?

Le vrai problème n'est pas là. Et nous comprendrions davantage les plaidoyers et les éditoriaux des journaux si ces derniers manifestaient leur réprobation de la politique actuelle qui accorde nos richesses aux étrangers pour un plat de lentille, qui permet aux étrangers d'exploiter nos richesses et de les transporter chez eux pour en sortir des produits finis que nous rachèterons ensuite au prix fort.

Si, du moins, la mise en valeur de ces richesses apportait chez nous un regain de prospérité, était une source d'emploi pour nos centaines de milliers de chômeurs et ouvrait à nos industries un débouché pour leur production, nous pourrions mieux comprendre le sens de l'entente entre la province de Québec et l'industrie sidérurgique américaine.

Mais la main-d'oeuvre s'élève à environ 1,000 travailleurs à l'heure actuelle et rien ne laisse prévoir une plus grande demande de bras dans l'Ungava: la chose se comprend du fait que le minerai est à ciel ouvert et que l'on a procédé à la mécanisation la plus parfaite qui soit.

D'autre part, les compagnies américaines qui exploitent ces richesses ont importé des États-Unis l'outillage, la machinerie, les wagons, les pelles mécaniques, etc.

Que nous reste-t-il? Un plat de lentille contre un territoire grand comme un pays, qu'on appelait autrefois la Terre de Caïn mais si riche que le Secrétaire du Trésor du gouvernement américain a pris la peine de s'y rendre pour boire au succès de l'entreprise américaine Iron Ore Co. en territoire québécois.

Les syndiqués de Joliette suivent l'exemple de ceux de Québec et fondent une coopérative d'habitations — 10 maisons en construction

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Joliette vient de mettre sur pied un organisme qui construit actuellement des maisons unifamiliales de 7 pièces pour la somme de \$6,192.00.

A date, une maison est entièrement terminée et sera habitée d'ici quelques jours alors que la Cité de Joliette aura installé les services de l'eau et d'égout dans ce secteur de la ville.

Au prix coûtant

La coopérative d'habitation du Conseil Central de Joliette projette de construire au moins dix maisons semblables dans la paroisse Saint-Pierre, sur la rue St-Louis, en direction de la voie du Canadien National. La coopérative possède actuellement dix terrains et elle a une option sur quinze autres terrains dans la même partie de la ville.

Chaque terrain a une superficie de 50 pieds de largeur par 132 de profondeur, coûte \$500.00, et est revendu au prix coûtant à l'acheteur de la maison.

Des maisons familiales

Toutes les maisons seront construites selon un plan unique et ressembleront à la maison dont on aperçoit la photo dans l'une des pages de cette édition de notre journal. Comme on le voit, ces maisons ont deux étages de 24 pieds de profondeur par 27 de largeur. L'étage inférieur loge trois grandes pièces, dont la cuisine, le salon et une chambre qu'on peut utiliser comme vivoir, salle de couture ou simplement comme chambre à coucher.

L'étage supérieur comprend trois grandes chambres et une autre de dimensions plus restreintes du fait qu'on a dû pratiquer une ouverture pour l'escalier intérieur qui donne accès au deuxième étage.

Chaque pièce est munie d'une garde-robe adéquate; une chambre de bain complète se trouve située au second étage et elle est complétée par une chambre de toilette au premier étage.

Une grande cave de 7 pieds de hauteur et terminée en ciment complète le tout.

L'intérieur de la maison est terminé en gyproc tandis que l'extérieur est recouvert de papier-brique et de bardeaux d'amiante.

Le financement

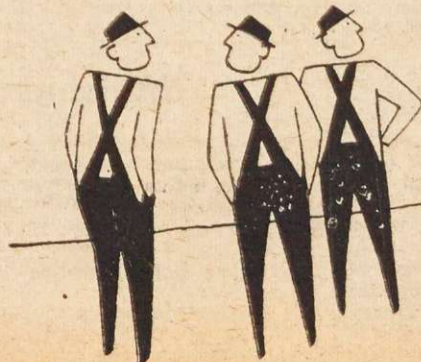
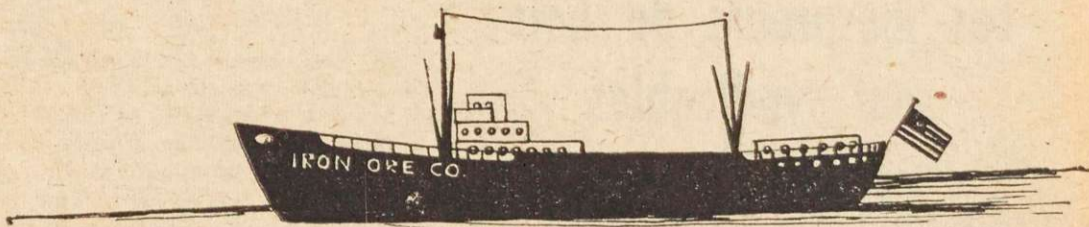
Le coût total de la construction, y compris l'achat du terrain, est de \$6,192; toutefois l'acheteur doit faire lui-même le terrassement à l'extérieur de sa propriété de même que la décoration intérieure.

Actuellement, la coopérative est assurée d'obtenir des prêts de \$5,000 sur chaque maison, ce qui laisse une mise de fonds d'environ \$1,200.00 à être faite par l'acheteur. Par ailleurs, M. Jean-Louis Toupin, président du Conseil d'Administration de la Coopérative, qui dirige les travaux avec M. Jean-Claude Perreault, entrepreneur général en construction, est d'avis que la coopérative, lorsqu'elle aura démontré qu'elle peut construire des maisons familiales à ce prix, pourra obtenir des prêts plus élevés.

Le financement temporaire de la coopérative est fourni par la coopérative elle-même qui a contracté des emprunts des syndicats affiliés au Conseil Central de Joliette; les caisses populaires assumeront ensuite le financement permanent.

M. Toupin nous dit qu'avec la ristourne provinciale de 3 p. 100, la remise mensuelle sur ces maisons sera d'environ \$28.00 par mois.

Notre minerai de fer aux Américains . . .



. . . Du chômage pour les nôtres

Lettre de Paris

SIX MILLIONS DE SYNDIQUES ALLEMANDS IV — PUISSANCE PASSIVE

Qui rencontre dans la même semaine des syndicats français et allemands, est frappé par le véritable fossé qui les sépare. Les Français — je ne parle pas des cégétistes plus ou moins sympathisants communistes, mais de militants ou de dirigeants locaux de la C.F.T.C. — sont essentiellement combattifs. Ils racontent volontiers leurs petites histoires, leurs combats locaux. Le patron est, par principe, un adversaire et, même si dans la pratique il se révèle compréhensif et humain, il aura du mal à éliminer toute méfiance de la part de ses ouvriers. Les Allemands eux, ont été passés au fléau du nazisme et de la guerre, nivelés. Dans leur grande majorité, ils sont résignés au capitalisme, ils ont perdu non seulement le sens — contesté — de la lutte de classe mais aussi en partie celui des traditions de classe. Même si son patron est le meilleur du pays, un syndicaliste français qui accepte — disons de dîner avec lui, ou de se voir affecter un petit bureau tranquille dans l'usine pour y faire son travail syndical — risque fort de perdre la confiance de ses camarades. Les ouvriers allemands, au contraire, semblent ne pas s'étonner de voir les "arbeitdirektor" des usines de la Ruhr, théoriquement ouvriers comme eux, installés dans des bureaux aussi luxueux que ceux des autres directeurs, à proximité d'une boîte de cigares et d'une jolie fille de secrétaire.

Un syndicat français est encore une formation de combat, un syndicat allemand n'est plus guère qu'une compagnie d'assurance.

L'attitude de l'ensemble des deux classes ouvrières depuis 1945 est caractéristique de la différence. Des deux côtés de la frontière on s'est mis au travail, dès 1945 en France et surtout depuis la réforme monétaire de 1948 en Allemagne. La reconstruction des économies nationales, du potentiel industriel exigeait, des deux côtés, un énorme effort et le concours de la classe ouvrière. En 1945, encouragés par tous les syndicats, les ouvriers français répondirent présent. C'était l'époque où les ministres communistes chantaient tous les matins des hymnes à la production. Ils changèrent d'attitude quand ils quittèrent le gouvernement en 1947, et on a prétendu qu'ils sabotèrent alors l'effort ouvrier. La vérité est différente. Une des raisons pour lesquelles les communistes quittèrent le gouvernement, c'est que la classe ouvrière ne comprenait plus leurs hymnes à la production. La classe ouvrière refusait de continuer un effort qui ne lui rapportait rien, ou bien peu, alors qu'il permettait à d'autres de retrouver la bonne vie, de s'enrichir ou de racheter une voiture. Depuis cette date, à toutes les fois que l'on a parlé de sacrifices "nécessaires", on a pu entendre les ouvriers exprimer le même avis: "que les autres, les privilégiés, commencent..." Les ouvriers français sont méfiants et sceptiques.

Les ouvriers allemands, eux, étaient en 1945 et jusqu'en 1948, dans une situation pire que les Français. Venant de plus bas, ils ont du fait même profité davantage du retour à la prospérité. Mais surtout, ils semblent se refuser systématiquement à savoir ce qui se passe autour d'eux, à comparer leur part dans les bénéfices de l'effort avec celle des autres classes sociales. Ils se contentent de savoir que leur part a augmenté.

"Là aussi, m'a dit une brave femme toute fière de sa maison neuve, ici aussi nous gagnons \$70 par mois. Mais au lieu de perdre notre temps à protester, nous travaillons davantage. Et puis nous mangeons des pommes de terre et nous pouvons construire notre maison". Elle ajouta, qu'à son avis, les Français étaient un peu paresseux.

Ainsi, la forte classe ouvrière, révolutionnaire et ardente, qui se battait de 1919 à 1933, a disparu d'Allemagne et l'Ouest. A sa place, il y a six millions de syndiqués, mais de syndiqués passifs chez qui le mot "grève" n'éveille que de très lointains échos.

Est-ce un bien, est-ce un mal? Je ne sais pas. J'ai constaté simplement que ce syndicalisme engagé sur la voie de la participation à "l'économie nationale" — mais qui ne participe pas réellement à sa direction, malgré le magnifique appareil technique qu'il s'est créé, malgré la réelle compétence qu'il a acquise — que ce syndicalisme s'il voulait un jour changer de route aurait bien du mal à y parvenir.

Au coeur d'ESSEN, centre de la Ruhr, le D.G.B. fait construire un magnifique immeuble. Je suis sûr que les syndiqués seront fiers de cette présence puissante dans la ville de Krupp. Je me demande pourtant s'ils y sont représentés en conquérants ou en otages.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Québec

Les mesureurs de bois sont syndicables

Une récente déclaration de M. Adrien Bilodeau, président de l'Association Indépendante des Mesureurs de Bois de Québec, oblige M. René Harmegnies, organisateur en chef de la C.T.C.C., à faire la mise au point suivante, en marge des possibilités d'affiliation à la C.T.C.C. de l'Association ci-haut mentionnée, ainsi que le droit d'association reconnu aux mesureurs par nos lois ouvrières de Québec: La C.T.C.C. n'a jamais invité ni officiellement, ni officieusement, l'Association des Mesureurs de bois comme telle à lui être affiliée, pour la raison principale que l'As-

sociation précitée n'est pas une association libre et indépendante. C'est pourquoi la C.T.C.C. a préféré grouper dans un autre syndicat réel, les mesureurs de bois ainsi que les autres travailleurs spécialisés de la forêt, afin de constituer une unité de négociations en conformité avec la Loi des Relations Ouvrières de Québec.

Quant à ce qui regarde la deuxième assertion de M. Bilodeau, à savoir que les mesureurs de bois, de par leurs fonctions, ne peuvent légalement faire partie de toute union ou de tout syndicat, cet énoncé est tendancieux et inexact. Que M. Bilodeau soit un haut fonctionnaire du gouvernement provincial, les mesureurs de bois, par contre, ne le sont pas, et ils sont des travailleurs comme les autres, engagés et payés par les compagnies forestières, lesquelles sont des employeurs ordinaires et soumis aux lois provinciales comme tout autre employeur.

Brevets d'invention MARQUE de COMMERCE DESSINS de FABRIQUE en tous pays. MARIION & MARIION Raym - A Robic - J-Alf. Bastien 1510, rue Drummond, MONTREAL



Photostat d'un chèque de \$1,000.00 remis à Mme Vve Rose Nadeau-Choinière par le fonds d'assurance de la Fédération nationale des Travailleurs du Vêtement

Dans le vêtement

Mise en vigueur d'un plan d'assurance avantageux

Les syndicats de l'industrie de la confection d'habits pour hommes et garçons affiliés à la Fédération Nationale des Travailleurs du Vêtement jouissent actuellement d'un plan d'assurance des plus avantageux et dont le financement est assuré en grande partie par la contribution des employeurs.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Angelo Forte en nous remettant le photostat du premier chèque remis depuis la mise en vigueur de ce plan.

Les avantages

Le plan comporte une assurance-

ce-vie de \$1,000 pour les hommes et de \$500 pour les femmes ainsi qu'une allocation hebdomadaire de \$10.00 à \$30.00 par semaine, selon le salaire, en cas de maladie ou d'accident. Ces deux avantages profitent aux seuls employés.

Par ailleurs, tous les dépendants des travailleurs sont couverts à raison d'une allocation journalière de \$6.00 en cas d'hospitalisation, de \$200.00 en frais chirurgicaux, \$93.00 pour les visites du médecin à l'hôpital.

La contribution des employés varie de 15 cents par semaine à quarante cents pour les célibataires tandis qu'elle se situe entre 20 cents et 60 cents par semaine pour les personnes mariées.

Par convention, les employeurs se sont engagés à verser un mon-

tant équivalent à 2.1 p. 100 de leur liste de paie chaque semaine au fonds d'assurance de la Fédération, ce qui est de nature à assurer les ressources nécessaires.

La première bénéficiaire des avantages de cette convention fut Mme Rosa Nadeau-Choinière, de Victoriaville, qui a eu la douleur de perdre son époux dans les huit jours suivant la mise en vigueur de ce plan.

La semaine dernière, M. Emilien René, président du Syndicat du Vêtement de Victoriaville, lui remettait donc un chèque au montant de \$1,000 en présence de M. Geo.-E. Gagné, agent d'affaires du Conseil Central de Victoriaville et administrateur conjoints du fonds d'assurance.

Sherbrooke

DEMANDES SYNDICALES AU POSTE C.H.L.T.

Le Syndicat des Employés du poste C.H.L.T. de Sherbrooke qui obtenait dernièrement sa reconnaissance syndicale vient de présenter un projet de convention aux autorités de La Tribune Ltée, propriétaire de ce poste radiophonique de Sherbrooke.

Les principales demandes ont trait à la classification des tâches et à l'échelle des salaires.

Concernant les heures de travail, le Syndicat demande le respect de l'horaire en vigueur lors de la signature de la convention.

L'échelle de salaires demandée pour les techniciens préposés à la maintenance varie de \$65.00 à \$80.00 par semaine, celle des opérateurs de \$45.00 à \$70.00; les annonceurs, les commentateurs et les scripteurs auront une échelle de \$50.00 à \$75.00 par semaine.

Un traitement spécial au sujet des cachets commerciaux est aussi

prévu dans le projet de convention.

Le syndicat demande que les chefs de service reçoivent \$10.00 de plus par semaine que leurs subalternes.

Relativement aux vacances, le projet de convention prévoit une journée de vacances par mois de travail pour les employés ayant moins d'une année de service, trois semaines de vacances pour les employés ayant plus d'une année mais moins de cinq ans de service et finalement quatre semaines de vacances pour ceux qui ont cinq années de service.

Le projet comprend en outre une clause d'atelier syndical parfait, la préférence syndicale en tenant compte de l'ancienneté pour les nouvelles tâches découlant de l'extension des services, trois mois de maladie avec plein salaire, une clause de règlement de griefs et finalement une convention d'une durée d'un an.

Maisons de 7 pièces...

(Suite de la page 1) en plus des taxes municipales, soit une quinzaine de dollars par mois, ce qui équivaut à un loyer de \$43.00 par mois pendant 20 ans.

Une belle réussite

Il convient de souligner que cette réalisation du Conseil Central de Joliette constitue une autre belle réussite à l'actif de nos syndicats. On sait en effet que le Conseil Central de Québec possède lui

aussi sa coopérative et que 14 maisons sont actuellement habitées pendant que 12 autres maisons sont actuellement en chantier et que 20 excavations ont été préparées, ce qui fera un total de 46 maisons à la fin de l'année.

Par ailleurs, le Conseil Central de Montréal possède lui aussi son projet de construction et seul certain retard pour l'acquisition de terrains sur l'ancien domaine des Sulpiciens retarde la mise en branle du chantier.

DEMANDEZ



La Cigarette La Plus Douce et La Plus Savoureuse, Au Canada



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis

Directeur GERARD PELLETIER Administrateur MARCEL ETHIER Rédacteur en chef:

ANDRE ROY Publiciste

ROGER MCGINNIS Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE 3701 Abonnement: Un an \$1.50; le numéro 5 cents

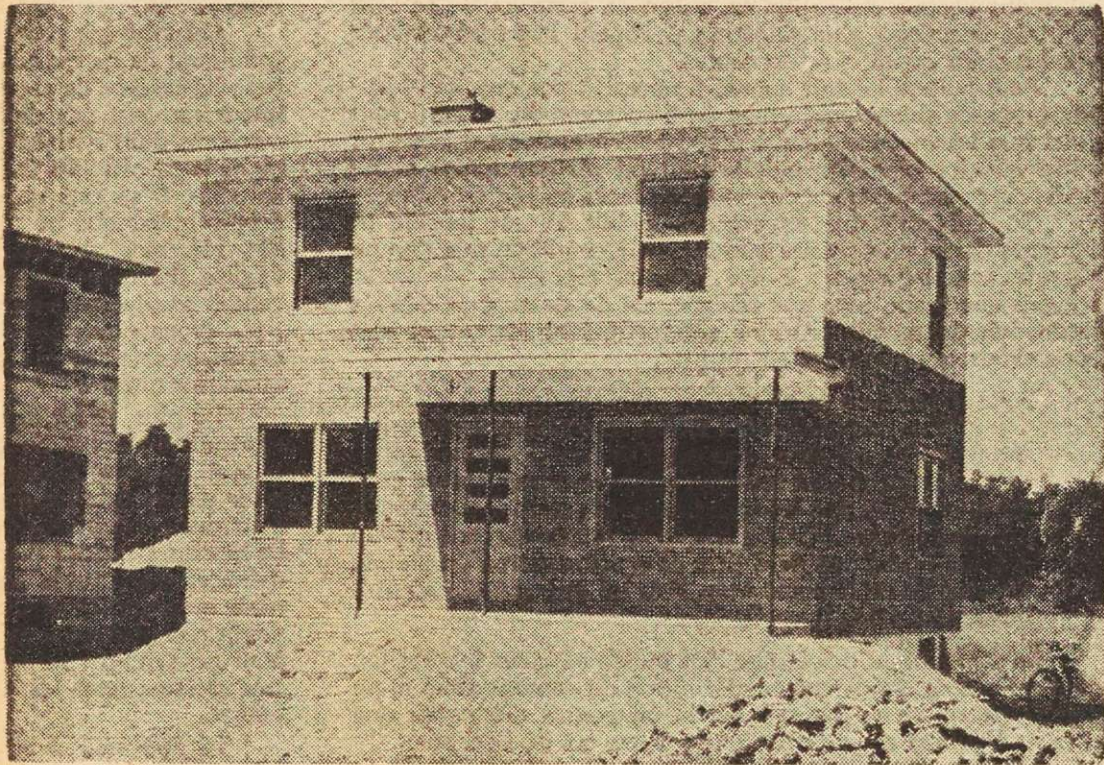
Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

IMPRIMERIE ALLIÉS Canada Ministre des Postes 01222

Encouragez nos annonceurs

LA SEMAINE

DES MAISONS POUR LES OUVRIERS DE JOLIETTE



Cette maison construite par la Coopérative du Conseil Central de Joliette est vendue au prix coûtant de \$6,200 aux ouvriers de Joliette. Dix autres maisons semblables sont actuellement en construction

Roberval

Début des négociations dans le Bois Ouvré

Quand il faut consacrer toutes ses énergies à survivre, on n'a pas grand temps de rester pour vivre. C'est un peu le cas de beaucoup de syndicats qui doivent consacrer le

meilleur de leurs énergies à défendre leur existence, tant contre les ennemis du dedans que contre ceux de dehors. Pas surprenant alors qu'on leur fasse le reproche sui-

vant: Que faites-vous? Ces faites-vous? Ces syndicats répondent à leurs accusateurs: Nous luttons pour notre survie. Nous allons au plus pressé.

Dans la Pulpe et le Papier

Opposition concertée au syndicalisme

Dans le rapport qu'il vient de soumettre au Bureau Fédéral de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, président de la Fédération, soulignait les nombreuses difficultés des négociations dans cette industrie. "L'on sent, dit-il, une opposition concertée chez les patrons et même quelquefois une résistance qui pourrait être interprétée comme une opposition au syndicalisme même."

L'état d'incertitude dans lequel le monde entier vit actuellement, le ralentissement général des affaires au Canada comme aux Etats-Unis, la stabilité du coût de la vie depuis plusieurs mois, (d'après les statistiques), influencent nos négociations. Les membres eux-mêmes, réalisant la situation et les bénéfices obtenus depuis quelques années, sont généralement moins exigeants et paraissent prêts à accepter des règlements moins spectaculaires.

Toutefois, tous les renouvellements jusqu'à date ont encore marqué une avance et l'on peut dire que les travailleurs qui les ont acceptés, sont satisfaits.

Difficultés

Quatre conventions sont actuellement soumises à la conciliation: Windsor Mills, East-Angus, Nicolet Falls et Donnacora (Bureau). A Windsor Mills, la conciliation n'a

rien rapporté de plus que ce que la Compagnie a offert; à East-Angus, le résultat n'est pas encore définitif, une autre séance sera tenue et à Nicolet Falls, nous attendons une réponse de la Compagnie.

A Québec, le papier façonné à St-Lawrence a renouvelé avec une augmentation générale. A Montréal, la Barrett Company, après trois jours de négociations, n'a pas encore osé se compromettre par une offre et elle paraît vouloir faire trainer.

Pour St-Raymond et Desbiens, le règlement final paraît devoir se faire bientôt; ce sera une certaine réduction des heures hebdomadaires avec pleine compensation à prendre effet le 1er novembre prochain avec, en attendant, un boni de \$0.03 l'heure, rétroactif au 1er janvier dernier. Le taux de base actuel à St-Raymond est de \$1.17 l'heure pour 48 heures, avec une production journalière d'environ 70 tonnes de papier-journal et à Desbiens \$1.20 pour une production de 110 tonnes de sulphite non blanchi.

A part les négociations entreprises et non terminées, tel Windsor, East-Angus, Nicolet Falls, Montréal, Clarke City (Forêt), Donnacora (Bureau), St-Raymond et Desbiens, il reste à entreprendre pour Windsor Mills (bureau), La Tuque (Usine), La Tuque (Bureau), Portneuf-Station (Jos Ford) Joliette (Barrett), Escoumins (Forêt), et un peu plus tard, Portneuf (Bishop Asphalt) et Kingsey Falls.

C'est ce qui est arrivé au Syndicat du Bois Ouvré à Roberval. Ce Syndicat a dû défendre récemment son certificat de reconnaissance syndicale devant la Commission des Relations Ouvrières. En effet, l'employeur, Gagnon et Frères, de Roberval Limitée, a placé une requête en révision d'effectifs en prétendant que le Syndicat ne groupait plus la majorité des employés dans ses rangs.

Les inspecteurs sont venus et ils ont constaté que le syndicat avait bien la majorité des employés de cette entreprise dans ses rangs et la Commission des Relations Ouvrières a maintenu le certificat de reconnaissance syndicale.

Le Syndicat, assuré de sa survie juridique, va maintenant essayer de vivre la vie qu'il a conservé et il entamera sous peu des négociations avec l'employeur aux fins de conclure une convention collective de travail.

Bois ouvré à Saint-Félicien et Dolbeau

A Saint-Félicien et à Dolbeau, les Syndicats du bois ouvré sont aux prises avec les mêmes difficultés que celui de Roberval.

En effet, la compagnie Gagnon Limitée, de St-Félicien, et J. Adé-lard Gagnon et Fils Limitée, à Dolbeau, ont toutes deux fait chacun une requête en révision d'effectif en prétendant que ces syndicats ne groupaient pas la majorité des employés dans chaque établissement.

La Commission des Relations Ouvrières a décrété un vote qui sera tenu jeudi prochain et qui permettra aux employés d'exprimer leur opinion. Le résultat de ce vote sera connu dans une semaine environ.

Montréal

Un premier contrat pour les sacristains-bedeaux

M. Gérard Poitras, agent d'affaires du Conseil Central de Montréal, vient de nous communiquer la nouvelle de la signature d'une première convention collective de travail entre les Fabriques Paroissiales catholiques romaines de l'archidiocèse de Montréal et le Syndicat National des Sacristains-Bedeaux de Montréal.

En résumé, le syndicat a obtenu une substantielle augmentation de salaires, la limitation des heures de travail, une cédule de vacances, des fêtes chômées et payées, l'atelier syndical imparfait ainsi que la retenue syndicale.

Juridiction

Il est à noter que cette convention couvre seulement les sacristains-bedeaux et ne s'applique pas aux employés, membres du clergé ou d'une communauté religieuse, ni aux organistes, maîtres de chapelle ou chantres, à moins qu'ils n'exercent la fonction de sacristain.

La convention prévoit la formation d'un comité de griefs composé de trois représentants de chaque partie à la convention ainsi que la formation d'un tribunal d'arbitrage privé pour résoudre les difficultés que n'aura pu régler le comité de griefs.

Le syndicat obtient aussi l'atelier syndical parfait tous les employés soumis à la convention doivent faire partie du syndicat de même que les futurs employés.

Cette formule est complétée par la retenue syndicale à la source du montant de la cotisation fixé par le syndicat.

Les salaires

La partie patronale convient aussi de garantir aux sacristains-bedeaux une période annuelle d'emploi de 52 semaines, vacances y comprises, rémunérées sur une base annuelle de \$2,636.40 payables en versements hebdomadaires égaux de \$50.70.

Cette base de salaire qui ne constitue qu'un minimum de salaire n'empêche pas le conclusion d'entente prévoyant des salaires plus élevés.

Quant aux heures de travail de la semaine, les parties ont convenu qu'il est difficile de fixer un nombre déterminé d'heures; toutefois, il est compris que les employés ne travailleront pas plus de 60 heures dans la semaine sauf dans certains cas prévus où l'employé retirera une compensation sous la forme de remise de congé ou de rémunération.

Les employés auront aussi droit à une journée de congé par semaine et à des congés certains jours de fête, de même qu'à deux semaines de vacances.

Sécurité sociale

La convention qui est entrée en vigueur le 1er juillet dernier et dont la durée est fixée à une année avec une clause de renouvellement automatique, prévoit aussi l'étude d'un plan de sécurité sociale couvrant les frais chirurgicaux et hospitaliers de même qu'un plan de pension à la retraite.

LE PROBLÈME OUVRIER

EGALITE DANS LE DROIT ET LE DEVOIR

Rarement, pour ne pas dire jamais, on a vu les ouvriers s'opposer à ce que leurs patrons se syndiquent dans des organisations professionnelles. On jetterait en certains milieux de hauts cris s'il fallait que des ouvriers se mettent en grève parce que leur patron a osé se syndiquer sans en demander la permission. Ce serait un scandale dans notre siècle de liberté d'association. Mais si cela se produisait, il faudrait condamner les ouvriers qui seraient ainsi refractaires au droit d'association. Ce serait nier un droit et un devoir. Les patrons n'échappent pas à ce devoir de se syndiquer en plus d'user d'un droit bien naturel et bien légitime.

Les patrons trouveront des avantages à s'unir en plus de satisfaire à un devoir de solidarité, d'entraide et de charité. Deux valent plus qu'un. Les patrons ont de sérieux problèmes à envisager, problème de main-d'oeuvre, de compétition, d'approvisionnement, de financement, de techniques de production, d'administration, de projets. Il ne faut pas oublier qu'au-dessus de tous ces problèmes, il y a le rôle de service à rendre à la société. Ces biens, ces matières premières qu'ils transforment en objets utiles et nécessaires proviennent du Créateur qui les a mis à la disposition de tous.

La fonction sociale de l'entreprise est une réalité fondamentale, et si on l'oublie, on manque à son devoir.

Pour mieux parvenir à remplir cette fonction, le patron ne doit pas refuser de s'unir à d'autres et ensemble ils s'aideront à mieux remplir leur mission. Les échanges de vue les aideront à se perfectionner et ils constateront d'abord qu'ils ne sont pas les seuls à avoir des problèmes et des difficultés de toutes sortes.

Ils mettront à profit leurs talents et leurs largeurs de vue pour travailler avec les gens de bonne foi à l'amélioration des lois qui régissent le travail et l'ensemble de la vie économique.

En accomplissant leurs devoirs et en usant de leurs droits, ils parviendront à mieux comprendre les devoirs et les droits des autres et dans un commun effort, ils établiront des normes et des lois qui favoriseront le climat social.

La connaissance de la doctrine sociale de l'Eglise n'est pas le lot exclusif des ouvriers. Ouvriers et patrons s'aideront mutuellement et ce n'est pas une chimère, la véritable collaboration est possible et non seulement souhaitable. Le sens social, cette belle charité qui doit unir les hommes se trouve dans l'enseignement de l'Eglise.

Lisez le no. 134 de la lettre des Evêques.

TRAVAIL ET FOYER

En attendant le soleil...

Dans un mois, les vacances seront déjà un souvenir. Les adolescents reprendront leurs livres abandonnés en juin, les tout jeunes feront l'apprentissage de leur vie scolaire. Mais, nous n'en sommes pas encore là. Il reste encore de beaux jours de soleil à venir et peut-être de longues journées de pluie. C'est de celles-ci que je voudrais vous parler.

Je ne sais si toutes les mamans sont comme moi, mais je plaie avec les inconvénients qu'elle amène (enfants dans la maison; enfants aux caractères plus agressifs que les autres jours) est pour moi un cauchemar. J'ai donc questionné quelques mamans; "Les jours de pluie, que faites-vous avec vos enfants? à quoi les occupez-vous?" Et, je vous communique leurs réponses.

"Je profite des jours de pluie pour m'occuper plus particulièrement des jeux des enfants. Quand il fait beau, ils n'ont habituellement pas besoin de moi pour organiser leurs loisirs. Les jours de pluie si je ne m'en mêle c'est une journée terrible. Et, nous arrivons au soir, fatigués, aigris, aux comme moi. Je garde toujours bien caché dans un fond de tiroir des crayons de couleurs, des livres à découper, des livres d'histoire qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ont oubliés. Et, le moment propice arrivé je les sors et installe les plus jeunes autour d'une table. C'est nouveau et ils peuvent passer l'avant-midi à crayonner et venir me montrer leurs chefs-d'oeuvre. Ils sont libres ce jour-là de prendre de vieilles couvertures et de monter avec les chaises de la cuisine des "cabanes", de se costumer etc. Cela met la maison un peu à l'envers, c'est certain. Mais, il n'y aura qu'à réparer le soir venu et les enfants parce qu'ils se sont bien amusés seront les premiers à m'aider. Car j'avoue que je laisse de côté le ménage ce jour-là pour consacrer à organiser avec les plus grands une journée intéressante. Tout comme chaque matin je me trace un programme d'activités que j'aurai à faire, de même les jours de pluie je prends la peine d'organiser la journée en fonction des enfants. Les plus vieux installés dans une autre pièce peuvent travailler la gouache, écouter des disques ou encore lire. Et je suis souvent obligée de les sortir de leurs livres pour les repas. Et, l'après-midi, je raconte une histoire que les enfants ensuite essaieront de mimer. Je me suis souvent laissée prendre moi-même aux chansons qu'ils inventaient pour moi, ou aux histoires qu'ils se racontaient entre-eux. Et, la journée passe. Ils se sont amusés et plusieurs fois, moi aussi".

Pour une autre maman la journée de pluie est celle de la "popote". Il faut dire qu'elle a trois filles intéressées comme seules les filles peuvent l'être à ce travail. La maman commence dès le matin à confectionner tartes, desserts, gateaux. Et, les petites l'aident. Ça fait plusieurs mains enfarinées, et bouches sucrées mais personne ne perd son temps puisque tout en s'amusant, papa mangera ce soir son dessert favori fait par ses filles et sa femme.

Pour ma part, à chaque journée de pluie, je me dis une chose: le soleil reviendra, mais faisons en sorte qu'il arrive à l'improviste, sans que les enfants s'en rendent compte parce que la vie à l'intérieur de la maison est assez intéressante pour les captiver et leur faire oublier que dehors il pleut et que c'est "plate".

Renée GEOFFROY

"Les Opiniâtres"

par Léo-paul DESROSIERS
Les Opiniâtres de M. Léo-Paul Desrosiers méritaient de loger à l'enseigne du Nénuphar. Ils feront bonne figure parmi les personnages créés par nos "meilleurs auteurs canadiens". Ils rejoindront sans peine ces inoubliables visages humains, "Les Engagés du Grand Portage" déjà entrés dans cette collection.

Ce volume nous rappelle les efforts de tous ceux qui conurent les heures difficiles de l'enracinement en terre américaine. Il s'agit d'un roman, mais qui pourrait fort bien être le récit d'une aventure réelle. Et le mérite de son auteur restera d'avoir dégagé des problèmes politiques de notre histoire, le problème humain de ceux qui la firent. Une façon de considérer l'évolution de l'âme canadienne pour en fixer les traits à ce moment épique où elle commençait à se forger.

La critique a reconnu d'emblée les qualités de l'ouvrage: sa langue saine, sa composition remarquable, sa psychologie. Les faiblesses qu'on y décèle n'ont jamais empêché qu'on s'entende à louer le talent de M. Desrosiers qui compte parmi les plus estimables de nos littérateurs. Le soin que prend aujourd'hui la collection du Nénuphar de recevoir "Les Opiniâtres" indique mieux que nous ne pourrions le faire que le livre a une valeur de témoignage.

Extraits de la préface par
Jean-Noël TREMBLAY

Le XVe anniversaire de la L.O.C.

Les préparatifs vont bon train pour le ralliement des familles ouvrières qui aura lieu au Cap de la Madeleine le 29 août prochain, à l'occasion du XVe anniversaire de la L.O.C.

On sait que la L.O.C. fut lancée officiellement lors du grand congrès jociste de 1939, le congrès des Cent Mariages. La fête du 29 août soulignera donc également les noces de cristal des Cent Mariages qui présidèrent à la fondation du grand mouvement des familles ouvrières, la L.O.C.

Un comité d'organisation, sous la présidence de M. et Mme Osias Charland, est en train de réperer les couples qui faisaient partie des Cent Mariages. Déjà une cinquantaine de couples ont promis de se rendre au Cap de la Madeleine pour se consacrer au Coeur Immaculé de Marie et renouveler leurs promesses de mariage.

Dimanche soir, le 23 juillet, au Café St-Jacques, il y aura réunion intime des Cent Couples de 39. On s'attend à la présence du Révérend Père Henri Roy, o.m.i., l'aumônier fondateur de la J.O.C. de la L.O.C. canadienne ainsi que du Révérend Père Albert Sanschagrin, o.m.i. aumônier national adjoint de la J.O.C., maintenant provincial des Oblats.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C. T. C. C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Lettre de Paris

Essor des colonies de vacances enfantines

Les vacances scolaires ont commencé en France le premier juillet et se termineront le 15 septembre. Nous avons vu que les ouvriers français ont en général de quinze jours à trois semaines de vacances. Nous avons vu quelles facilités de transport leur étaient accordées pour profiter de ces vacances. Mais pour ceux des grandes villes, un autre problème se pose: même si les enfants partent un certain temps en vacances familiales, que fera-t-on d'eux les deux mois ou le mois et demi qui resteront à courir jusqu'à la rentrée des classes? Autrefois, les ouvriers installés à la ville depuis moins d'une génération, ceux qui avaient encore leurs parents à la campagne, pouvaient leur confier les enfants. Les autres gosses devaient bien souvent se contenter des rues ou des terrains vagues de banlieue comme espace de jeux. Aujourd'hui, la "solution grand-mère" garde encore de nombreux adeptes, mais ceux pour qui elle n'est pas possible, ne sont plus déshérités: il y a les colonies de vacances.

Les premières colonies de vacances furent souvent une initiative de paroisses catholiques. Dans les années qui précédèrent la deuxième guerre mondiale, les communes à leur tour créèrent des colonies. Depuis 1945, se sont multipliées celles organisées par les entreprises. A l'heure actuelle, dans la région de PARIS par exemple, chaque commune civile, chaque paroisse religieuse et chaque entreprise un peu importante a sa colonie de vacances. Il n'y a pas concurrence au sens propre du mot car l'ensemble correspond à peu près aux besoins de la population.

Bien entendu un mouvement de cette importance devait être pris en considération par l'Etat. Il s'y est intéressé de deux façons: au point de vue financier et au point de vue éducatif. Voyons d'abord la question financière. Vous savez qu'il existe en France un système d'allocations familiales assez développé. Chaque famille reçoit chaque mois une somme qui varie selon le nombre des enfants. Depuis quelques années s'y ajoute une allocation appelée "bourse de vacances". Elle est automatiquement accordée à toute famille de deux enfants au moins qui envoie un ou plusieurs de ses enfants dans une colonie. Elle varie de 3,00 à 4,000 francs par enfant suivant la durée du séjour (\$9 à \$11). Les sommes correspondantes à ces allocations sont versées directement aux organisateurs de colonie selon le nombre d'ayants droit qui leur sont confiés. Bien entendu, cette allocation est versée quelle que soit la colonie à laquelle les parents confient leurs enfants. C'est-à-dire que les colonies paroissiales catholiques en bénéficient comme les autres.

Il n'y a donc aucune discrimination. L'Etat exige seulement que les colonies remplissent un certain nombre de conditions canitaires et ce qui est plus récent, présentent des garanties en matière éducative.

Le règlement sur ce point est à peu près le suivant: il doit y avoir dans le personnel surveillant un pourcentage donné de personnes "agrées" comme moniteurs de colonie de vacances". Il y a donc actuellement en France une sorte d'examen qui donne ce titre) Pour le préparer, on a créé ce qu'on appelle: "les centres d'entraînement aux méthodes actives" où durant des stages de 15 jours on initie les jeunes gens et les jeunes filles envoyés là par les paroisses, les communes ou les comités d'entreprise des usines, aussi bien aux questions sanitaires qu'aux méthodes pédagogiques. C'est dans ces méthodes que réside l'originalité des centres. Il ne s'agit pas en effet de former des jeunes gens capables de surveiller les enfants mais bien d'éveiller chez eux des attitudes d'éducateur à la fois par la connaissance des enfants et par celle des techniciens d'éducation. Dans les centres, on apprend ce qu'il faut de chant, d'art dramatique, de connaissances cinématographiques, de bricolage, de psychologie, pour être capable "d'animer" un groupe enfantin.

Ces centres ont eu un gros succès. D'abord parce qu'ils ont, par l'intermédiaire des moniteurs qu'ils ont formés, transformé le climat des colonies de vacances. Celles-ci ne sont plus des garderies, mais des lieux où se poursuit l'éducation donnée par le foyer ou l'école. Education vivante, éducation légère, acceptée par l'enfant comme les jeux à travers lesquels elle passe, mais éducation tout de même. Le deuxième service rendu par les centres, c'est le réveil même qu'ils ont provoqué chez les jeunes gens et les jeunes filles qui y sont passés. Certains d'entre eux y arrêtaient venant de leur usine, envoyés là par un comité d'entreprise et n'ayant eux-mêmes aucune idée en matière éducative. Ils sont souvent sortis des centres après y avoir découvert l'essentiel de ce qui fera d'eux, non seulement pendant une année ou deux des moniteurs de colonie de vacances, mais ensuite des pères de famille pour qui l'éducation de leurs enfants sera la plus passionnante des tâches.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Joliette

On prépare la Fête du Travail

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette organise encore cette année de grandes manifestations à l'occasion de la Fête du Travail.

Rien ne sera ménagé pour que toute la population de Joliette et des environs célèbre cette fête de la meilleure manière possible.



Arthur Dufour

Le Syndicat Catholique des Métiers de la Construction de Rivière-du-Loup nous communique la résolution suivante adoptée au cours de la dernière assemblée de ce syndicat:

"A une assemblée spécial du Syndicat professionnel de la Construction de Rivière-du-Loup, tenue le 25 juillet 1954, il fut proposé et résolu unanimement que cette assemblée s'ajourne en signe de deuil en raison du décès de leur ex-président et confrère Arthur Dufour et que des sincères condoléances soient offertes à son épouse et à la famille éplorée.

"Que copie de cette résolution soit adressée au Journal Le Saint-Laurent de Rivière-du-Loup et au Journal Le Travail pour publication."

Le journal "Le Travail" joint ses sincères sympathies à l'adresse de la famille éplorée et du syndicat qui vient de perdre l'un de ses fondateurs et membres des plus actifs.

Pèlerinage

Dimanche soir, le 5 septembre il y aura pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph. Ceux qui ont participé aux deux derniers pèlerinages en sont revenus enchantés. De fait, le Cardinal Léger chantait la messe, il y avait une procession aux flambeaux, et un magnifique feu d'artifice clôturait ce pèlerinage. Le programme devrait être sensiblement le même cette année.

Le départ se fera à 6 h. 30 dimanche soir le 5 septembre. Tous les billets sont réservés et aucun billet ne sera vendu après le 1er septembre. Cette décision est prise en considération du prix extrêmement bas du billet qui est de \$1.50 aller-retour, et nous voulons que tous les passagers fassent le voyage le plus confortablement possible.

Pique-nique familial

Lundi après-midi, le 6 septembre, ce sera un grand pique-nique pour toute la famille au terrain de Jeux Saint-Jean-Bosco.

Des autobus feront le transport gratuitement aller-retour des différents endroits qu'on désignera plus tard.

Il y aura des jeux — concours — courses pour toute la famille.

Danses populaires

Lundi soir, il y aura danse populaire sur la place du marché et on verra à demander les autorisations requises à cet effet. Le grand succès remporté par la Société St-Jean-Baptiste et suivant la demande populaire le Conseil Central a pensé offrir à tous l'opportunité de se réunir ensemble à l'occasion de cette fête des travailleurs.

Le Congrès de la Fédération du Bâtiment à Rimouski



Quelque 80 membres de la Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment, dont le siège social est à Montréal, ont tenu leur congrès annuel à Rimouski, dernièrement. C'était la première fois que cet organisme siégeait à Rimouski. Les réunions eurent lieu à l'immeuble de la Fédération des Syndicats Catholiques. Plusieurs officiers supérieurs de la Fédération nationale des Métiers en Bâtiment participèrent à ces assises, notamment M. J.-B. Délisle, de Montréal, président; M. Pierre-Julien Martel, secrétaire-trésorier; M. Omer Chevalier, M. Lessard, tous de Montréal, M. le chanoine Pichette, de Québec, M. l'abbé Préfontaine, M. H. Laverdure, M. Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C., Me Albert Côté, avocat, conseiller technique de la Fédération nationale de Montréal, M. Jules Pichette, de Sherbrooke, M. F.-X. Legaré, M. l'abbé Laurent Morin, de Rimouski, M. Gérald Larouche, président du

Syndicat de St-Joseph d'Alma, M. B. Côté, président du Syndicat de Chicoutimi. Les congressistes, au nombre exact de 86, étaient accourus de Montréal, Québec, Chicoutimi, Lac-St-Jean, St-Joseph d'Alma, Victoriaville, de Price et de quelques autres localités québécoises. Neuf délégués du Syndicat des métiers du Bâtiment se joignirent aux congressistes de l'extérieur, notamment MM Louis-Ernest St-Pierre, président, Edgar Canuel, Roméo Emond, Alphonse Isabelle, Maurice Lepage, Jean-Baptiste Banville. Un banquet mixte, servi au Bec Fin, à Ste-Luce, vendredi soir, groupa quelque 150 convives. Plusieurs allocutions furent prononcées. Les délégués, la plupart accompagnés de leurs épouses, regagnèrent leurs foyers respectifs dimanche.

(Photo Studio Lacombe)

LA SEMAINE

ST-RAYMOND

Lors de la dernière assemblée, le Syndicat National des Scieries de St-Raymond élit ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus, président, Henri Bédard; vice-président, Maurice Cantin; secrétaire, Ghislain Plamondon; trésorier, Laurent Vézina et Jules Plamondon, sentinelle.

Le Syndicat national des travailleurs de la Pulpe et du Papier de St-Raymond élit dernièrement les membres de son exécutif pour la prochaine année. Ont été élus: Président, Edmond Beaumont; vice-président, Stanislas Cantin; secrétaire correspondant, Henri-Paul Déry; secrétaire-financier; Jean-Paul Besumont; secrétaire-trésorier, Willie Barrette; directeurs, Joseph Allain, Joseph Beaulieu et Alfred Beaulieu; directeur à la Fédération de la Pulpe et du Papier, Aurélien Cayer; M. l'abbé Georges-M. Bilodeau, curé de St-Raymond, est l'aumônier de ce syndicat.

ALMA

Les élections du Syndicat National des Employés de Chemin de fer d'Alma et de Jonquières ont donné les résultats suivants:

Président: Armand Pilote.
Vice-président: Laurent Boudreau.

Sec. trés.: Claude Clément.
Sec. arch.: Jean-Yves Tremblay.
Conseillers: Wenceslas Gobeil, Jean-Paul Maltais, Stanislas Dubé.
Sergent d'armes: Wilbrod Harvey.

Délégués au conseil Régional Saguenay Lac-St-Jean: Toussaint Pearson, René Bouchard.

Délégué à la Fédération de la Métallurgie: Albert Girard.

PORTNEUF

A la suite des dernières élections, l'Exécutif du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Portneuf se compose maintenant comme suit: président, Claude Germain, vice-président, Raymond Julien; secrétaire-archiviste, Henri Julien; secrétaire-correspondant, Henri-Paul Piché; secrétaire trésorier, André Paquin; directeurs, Rosaire Belleau, Alphonse Vézina; sentinelle, Joseph Debloie; directeur à la Fédération de la Pulpe et du Papier, Benoît Yaccarini; l'aumônier de ce syndicat est M. l'abbé Gérard Hughes, de Portneuf.

TINGWICK

Le Syndicat national de l'Amiante de Saint-Rémi de Tingwick vient de choisir son exécutif pour la prochaine année. Ont été élus: président, Joseph-P. Nault; vice-président, Alfred Roy; secrétaire-trésorier, Léo Morin; directeurs: Ovide

Fortin, Roger Hamel et Renaud Bernier.

MATANE

Dernièrement avait lieu à l'École Supérieure Victor-Côté, l'élection de l'Exécutif du Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Matane. Ont été élus: président, André Blouin, 1er vice-président, Roger Bélanger; 2e vice-président, Ls Bousquet; sec.-archiviste, Hippolyte Gagnon; sec.-financier, Donat Coulombe; trésorier, Adrien Paradis; sec.-correspondant, Albert Charrest; directeur: Elie Bernier; sentinelle, Paul-Emile Gagné. Les élections étaient sous la présidence de M. Normand Dubé, président du Syndicat du Bois de Price Inc.

SHAWINIGAN

Vendredi dernier, le Comité d'organisation de la fête du Travail s'est réuni pour établir le programme de cette fête. Comme par les années passées, il y aura messe dans l'avant-midi. On prévoit que cette messe des travailleurs aura lieu cette année dans une des églises de la ville. Cependant, rien n'est encore définitif. Le soir, il y aura un grand spectacle à l'Aréna, organisé par Fred Norman.

Le Comité demande aux syndicats qui n'ont pas encore fait parvenir leur souscription pour l'album-souvenir, publié à cette occasion par le Conseil central, de bien vouloir faire diligence.

QUEBEC

Le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier façonné de Québec vient de choisir les membres de son exécutif pour l'année 1954-55. M. Roger Fiset a été élu président; Mlle Jeanne Hamon, vice-président; Charles-Henri Galibois, secrétaire archiviste; Etienne Blouin, sec.-trésorier; directeurs: Mlle Juliette Ferland, Eudore Garceau et Alfred Hamel; directeur à la Fédération de la Pulpe et du Papier, René Proulx.

Montréal

STORE CLERKS WILL HOLD CONVENTION

The coming Annual Convention of the Retail Store Clerks Syndicate (C.C.C.L.) will take place in Montreal August 7, 8, and 9. All important retail centers of the Province will be represented by over 100 delegates from Novelty, hardware and food outlets, both wholesale and retail.

Numerous problems will come up for discussion among the visiting delegates and a plan of action is on the agenda. The visiting conventionists will be the host of the Retail Stores Syndicate of Montreal and prominently Dupuis Freres who are organized 100% strong. Daily meetings will take place in the National Syndicates Hall 1231 Demontigny Street East under the presidency of Lucien Dorion, of Quebec, president of the Federation.

The convention program follows:

SATURDAY AUGUST 7th.
7.30 a.m. to 10 a.m. — Roll call of delegates.
Executive Committee's Report.
Correspondence.
Formation of Committees.
President's Report.
Secretary's Report.
Organizer's Report.

SUNDAY AUGUST 8th.
9.00 a.m. —

Mass celebrated in St. James Church.
2.30 p.m. —
Second meeting of Convention.
Treasurer's Report.
Old Business.
New Business.
Resolutions.
5.30 p.m. —
Leave for St. Cesaire.
7.00 p.m. —
Supper at "Foyer des Hirondelles".
9.00 p.m. —
Entertainment.

MONDAY AUGUST 9th.

Third meeting of Convention.
Committee Reports.
Delegates Reports.
Elections.
Chaplain's address.
2.30 p.m. —
A fourth meeting will be held if found necessary.



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS
Autos usagées
parfaitement reconditionnées
Service de 24 heures
Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL



Joliette

Better Homes at Cost Price

The Central Council of the Catholic Syndicates of Joliette have launched a home construction plan featuring homes of 7 rooms for the low price of \$6,129.00.

At present one of these homes has been completed and will be ready for occupancy in a matter of days when the City of Joliette installs the water service and sewage facilities in this particular section of the City.

Sold and actual cost

The Housing Co-operative of the Central Council of Joliette proposes to erect another 10 homes in the Parish of St. Peter, on St. Louis Street, adjacent to the Canadian National Railways mainline. The Co-operative are present owners of 10 building sites and hold an option on 15 others in the same section of Joliette. Each lot has a 50-foot frontage and a depth of 132 feet and cost \$500 which in turn is sold at actual cost to the prospective home owner.

Family Home

Each home will be constructed on a unique plan and a picture of one appears on another page in this issue of our paper. The homes will be two flats measuring 24 feet by 27 feet. The ground floor will contain three large rooms, kitchen, living room and sewing room, which can be converted to another bedroom.

The upper floor will comprise three large rooms and a smaller room which will contain a staircase leading to the upper flat. Each room will have a large clothes closet, a completely furnished bathroom on the upper floor while the toilet will be on the ground floor. A 7 foot cellar finished in cement is another feature. Interiors of the homes will be finished with Gyproc and asbestos insulation and the exterior of imitation brick finish.

Financial set-up

Total cost of the homes, including the lot will be \$6,192.00, the purchaser doing his own painting and landscaping.

Actually the Co-operative are assured of obtaining a loan of \$5,000 on each home, leaving a balance of \$1,200.00 to be carried by the purchaser. Mr. Jean-Louis Toupin, administration president of the Co-operative, who is directing the venture with Mr. Jean-Claude Perreault, contractor, advises us that if the undertaking proves a success, the Co-operative will be in a position to float larger loans for future enterprises.

Temporary financing of the project will be carried by the Co-operative who have secured loans from the Syndicates affiliated to the Central Council of Joliette. The Caisses Populaires will eventually take over control of the permanent financial responsibility. Mr. Toupin says that with the 3% Provincial Rebate the monthly rate of rent will be \$28.00 plus municipal taxes of \$15.00 per month. At this rate of \$43.00 per month payments will extend over a period of 20 years.

Progress in Quebec

It is pleasant to realize that the undertaking by the Central Council of Joliette, demonstrates the manner in which the Catholic Syndicates are progressing towards the creation of a better economic life for their members.

Québec City's Central Council Co-operative Movement has built 14 homes which are at present in occupation, while 12 others are under construction, and excavation work for an additional 20 others has begun which will make a total of 46 homes ready for the end of this year.

Montreal in line

Incidentally, the Central Council of Montreal has its own construction program mapped out and only minor details remain to be settled for the acquisition of land from the Sulpicians to put the program in motion.



10 homes like this ones are being built at Joliette and sold for 6000 dollars to work ers.

Montréal

INSURANCE PLAN BENEFITS CLOTHING WORKERS

The Syndicate of Clothing Workers (C.C.C.L.) have secured an Insurance Plan for the members in the industry which features the most advantageous benefits and whose cost is largely paid by the employers.

This news has been furnished us by Mr. Angelo Forte, along with a photostat copy of the first check paid a beneficiary.

Benefits listed

A life insurance of \$1,000 for men and \$500 for women, plus a sickness and accident premium of from \$10.00 to \$30.00 per week according to salaries.

Dependent's coverage allows \$6.00 a day for hospitalization, \$200 for surgical expenses and

\$93.00 for doctor's visits to hospital.

Employee contribution to the plan costs from 15c to 40c weekly for unmarried personnel and from 20c to 60c weekly for married employees.

A contribution of 2.1% of the weekly pay is contributed by the participants towards the upkeep of the plan, this money going to the Insurance Fund of the Federation.

First beneficiary

The first beneficiary of the plan is Mrs. Rose-Nadeau Choinière who suffered the loss of her husband eight days after the plan went into force.

Last week Mr. Emilien Rene, president of the Clothing Workers Syndicate of Victoriaville presented a check for \$1,000.00 to the widow in the presence of Mr. Georges E. Gagne, business agent of the Central Council of Victoriaville and joint administrator of the Insurance Plan.

GOVERNMENT INACTION ON UNEMPLOYMENT BLASTED

Edmonton (C.P.A.) — Government inaction to stem the rising tide of unemployment was blasted at the CCF 13th. national convention held at the Macdonald Hotel here. A resolution approved by the delegates charged the government with "sitting smugly by" while farm and labor income continued to be threatened by loss of markets and cutbacks in employment.

The "attitude of callous inaction" was condemned by the convention and the federal government was warned that "complacency in the face of growing unemployment has always been the prelude to economic disaster".

Measures proposed to provide a higher level of employment included:

a) Positive economic planning to end seasonal and regional unemployment.

b) A vastly increased program of economic aid to underdeveloped areas through the UN and the Colombo Plan.

c) A program of public investment and public works, including low-cost, low-rental housing.

d) Increased tax exemptions and social security benefits to provide more purchasing power.

Delegates also approved a resolution calling for extension of present unemployment insurance coverage. CCF Leader M. J. Coldwell said that with the "swollen" unemployment insurance fund now approaching a total of \$1 billion, benefit rates should be increased. "\$24 a month is not nearly sufficient to keep and unemployed man and his family in an industrial area", he stated.

The convention called for: an increase in benefits, elimination of the waiting period and extension of coverage; extension of benefits to these jobless workers who still cannot find work when their benefits have been exhausted, such costs to be borne by the public treasury; and a national program of public assistance for these not covered by unemployment insurance.

DRUMMONDVILLE, ARTHABASKA AND NICOLET

OUTSTANDING AWARD FOR HOSPITAL EMPLOYEES

An Arbitration Tribunal handed down a very favorable decision on July 17th in favor of the Association of Hospital Employees of Quebec, Inc., covering eight hospitals, orphanages and homes in the districts of Drummondville, Arthabaska and Nicolet. Full recognition as bargaining agents is given the Catholic Syndicates, plus the irrevocable check-off.

Organizing speeded

Another outstanding feature is, that immediately upon granting of certification by the Labor Relations Board, no other formalities or negotiations will be required to finalize the acquisition of a new Syndicate in the three areas of Drummondville, Arthabaska and Nicolet.

Award in detail

The following is a brief resume of the Arbitration Board's ruling which affects these particular employees.

1—A 48 hour week from September 1 1954 instead of the former work week of 54 and 51 hours.

2—44 hour week for office workers, tailors, dressmakers, laboratory personnel, ironing and laundry employees. The 44 hour week will reduce time worked from 3 to 6 hours per week with same take home pay.

3—8 paid holidays.

4—Sick leave of 6 consecutive days for all employees with less than one years service, and 14 days leave for those with 3 or more years service.

5—Fifteen days free hospitalization after one year.

6—From September 1 1954 a sickness and insurance plan will come into force which gives employees hospital services, surgical and medical care. 50% of the cost to be borne by the employer.

Vacation periods

One week after one years service, two weeks after three years and three weeks after ten years service. Formerly the employees were given 2 weeks after 5 years service and three weeks after 25 years service.

Premium pay

A premium of 7c per hour for all time worked from 7 p.m. until 7 a.m. Formerly a flat rate of \$2.00 a week was paid for all premium work of 51 hours. The new clause awards \$3.36 for a complete week of premium work.

Male salaries

An increase of \$2.00 per week, with retroactivity from September 1st 1953, \$3.00 per week from March 1 1954 and August 1 1954. The increase will remain in force from August 1 1954 until March 1 1955, with a further increase of \$2.00 weekly from March 1 1955 until the termination of the contract September 1 1955.

Female salaries

An increase of \$1.00 per week from September 1 1953 until March 1 1954, plus an additional \$2.00 from March 1 1954 until 1954 until March 1 1955 when an will be in effect from August 1 Aug. 1 1954. The \$2.00 increase gan March 1 1955 to September 1 additional boost of \$2.00 will be 1955, the expiration date of the contract.

Summary

Male Employees

An increase of \$3.00 per week from August 1 1954 plus an automatic increase of \$2.00 per week from March 1 1955. 48 hours week in lieu of the former 51 and 54 hours.

Female employees

From August 1 1954 an increase of \$2.00 per week, an escalator clause of retroactivity \$1.00 and \$2.00 per week from September 1 1953 until August 1 1954, plus an automatic increase of \$2.00 from next March 1 1955. 48 and 44 hours per week, according to classification, with full compensation. The former work week was 54, 51 and 48 hours.

A two year contract

It should be noted that the contract covers all employees, excepting nurses, technicians, both male and female, incensed pharmacists and other employees with less than sixteen years service. The contract was signed for a period of two years, dating from September 1 1953.

Acting for the interests of the Catholic Syndicates, before the Arbitration Tribunal were Brother Bruno Beaudoin, organizer for the Central Council of Drummondville and Brother Jacques Archambault, Technical Councillor of the C.C.C.L. Federation of Services. M. Louis Bilodeau, secretary of the Patronal Association of Hospital Services of Quebec represented the institutions.

NEWS DIGEST

Renewal of several labor agreements have been announced by the Federation of Pulp and Paper Workers (C.C.C.L.)

Apart from many new benefits obtained the 40-hour week is featured in the majority of signed contracts.

Price Brothers

The contracts at Kenogami and Riverband were finally settled with amendments and a general increase of 5%. This increase establishes a basic rate of \$1.45 per hour for the normal 44-hour week. From November 1st 1954, the work week will be reduced to 40 hours with the same take-home pay.

Donohue Brothers

A forty hour week, with full compensation, has been secured in a contract signed with Donohue Brothers, while the class A trade-

men with this company will enjoy, among other benefits, a rate of \$2.13 per hour.

Donnacona

The 40 hour week was also secured here, with full take home pay, while those employees working longer shifts will benefit accordingly.

St. Raymond and Desbiens

Negotiations here are not quite completed. These small plants are meeting with economic difficulties and are offering a reduction in working hours with the same take home pay, plus a bonus for no lost time. Negotiations are continuing.

North Shore

All contracts in this area have been finalized with a general increase of 5v per hour, by conciliation, while the agreement fo Shelter Bay will be negotiated in November next.